



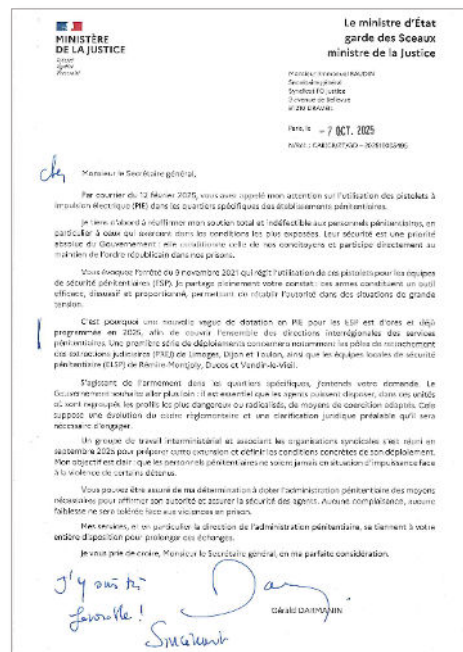
PISTOLET à IMPULSION ÉLECTRIQUE ÉTENDU AUX QUARTIERS SPÉCIFIQUES VICTOIRE POUR FO JUSTICE

COMMUNIQUÉ :

FO Justice salue la décision du ministre de la Justice, **Gérald Darmanin**, confirmant l'extension du Pistolet à Impulsion Électrique (PIE) aux Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP) et l'ouverture des travaux pour son déploiement dans les quartiers spécifiques (courrier du GDS en page 2).

Cette annonce vient valider une revendication portée exclusivement par **FO Justice** depuis 2018, à la suite des tragiques événements ayant frappé nos collègues.

Depuis, notre organisation n'a jamais cessé de revendiquer des moyens de protection adaptés, convaincue que la sécurité des agents ne doit jamais être négociée.



Face aux réticences, FO Justice a tenu bon !

Par notre détermination, notre constance et notre connaissance du terrain, nous avons su convaincre le ministère de la nécessité d'équiper nos personnels d'une arme efficace, dissuasive et proportionnée.

Le ministre reconnaît aujourd'hui que le PIE est un levier essentiel pour rétablir l'autorité dans les situations les plus tendues.

Il annonce également la création d'un groupe de travail interministériel, associant les organisations syndicales, afin de finaliser son déploiement dans les quartiers spécifiques, où sont regroupés les profils les plus dangereux et radicalisés.

Cette avancée majeure est une victoire à porter au crédit de **FO Justice**, une victoire pour la sécurité, la reconnaissance et la dignité des agents pénitentiaires.

Nous continuerons à nous battre pour que cette mesure se traduise rapidement par des dotations concrètes, une formation adaptée et une réelle protection opérationnelle pour tous.





MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministre d'État
garde des Sceaux
ministre de la Justice

Monsieur Emmanuel BAUDIN
Secrétaire général
Syndicat FO Justice
3 avenue de Bellevue
91210 DRAVEIL

Paris, le - 7 OCT. 2025

N/Réf. : CAB/CR/ZT/GD - 202510005495

**Courrier du ministre de la Justice,
Gérald DARMANIN
adressé au Secrétaire général FO Justice,
Emmanuel BAUDIN**

ch

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 12 février 2025, vous avez appelé mon attention sur l'utilisation des pistolets à impulsion électrique (PIE) dans les quartiers spécifiques des établissements pénitentiaires.

Je tiens d'abord à réaffirmer mon soutien total et indéfectible aux personnels pénitentiaires, en particulier à ceux qui exercent dans les conditions les plus exposées. Leur sécurité est une priorité absolue du Gouvernement : elle conditionne celle de nos concitoyens et participe directement au maintien de l'ordre républicain dans nos prisons.

Vous évoquez l'arrêté du 9 novembre 2021 qui régit l'utilisation de ces pistolets pour les équipes de sécurité pénitentiaires (ESP). Je partage pleinement votre constat : ces armes constituent un outil efficace, dissuasif et proportionné, permettant de rétablir l'autorité dans des situations de grande tension.

C'est pourquoi une nouvelle vague de dotation en PIE pour les ESP est d'ores et déjà programmée en 2025, afin de couvrir l'ensemble des directions interrégionales des services pénitentiaires. Une première série de déploiements concernera notamment les pôles de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) de Limoges, Dijon et Toulon, ainsi que les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) de Rémire-Montjoly, Ducos et Vendin-le-Vieil.

S'agissant de l'armement dans les quartiers spécifiques, j'entends votre demande. Le Gouvernement souhaite aller plus loin : il est essentiel que les agents puissent disposer, dans ces unités où sont regroupés les profils les plus dangereux ou radicalisés, de moyens de coercition adaptés. Cela suppose une évolution du cadre réglementaire et une clarification juridique préalable qu'il sera nécessaire d'engager.

Un groupe de travail interministériel et associant les organisations syndicales s'est réuni en septembre 2025 pour préparer cette extension et définir les conditions concrètes de son déploiement. Mon objectif est clair : que les personnels pénitentiaires ne soient jamais en situation d'impuissance face à la violence de certains détenus.

Vous pouvez être assuré de ma détermination à doter l'administration pénitentiaire des moyens nécessaires pour affirmer son autorité et assurer la sécurité des agents. Aucune complaisance, aucune faiblesse ne sera tolérée face aux violences en prison.

Mes services, et en particulier la direction de l'administration pénitentiaire, se tiennent à votre entière disposition pour prolonger ces échanges.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en ma parfaite considération.

J'y suis ts
ferme !

Sincerely

Gérald DARMANIN